

## Avant-propos

Le présent code d'éthique constitue un guide pour le maintien de relations saines et respectueuses au sein du Club Coralline. Il constitue un outil de référence qui permettra :

- à Club Coralline d'atteindre sa mission;
- à Club Coralline de garder sa crédibilité auprès des acteurs externes et de la communauté;
- à Club Coralline d'assurer une saine cohésion entre ses membres;
- aux membres de respecter les valeurs et les règles de conduite.

Le code s'applique à tous les membres : employés, bénévoles, administrateurs. Ceux-ci, par leurs actions et leurs décisions, jouent un rôle très important dans la réalisation de la mission de l'organisme et dans la valorisation de son image sociale.

Ce code d'éthique est en vigueur dès son approbation par résolution le 29 août 2018. La violation des règles mentionnées dans ce document est sujette à des sanctions allant de la réprimande jusqu'à l'exclusion.

## 1 Mission et valeurs de l'organisme

Le Club Coralline est un organisme démocratique et à but non lucratif. Sa mission principale est de promouvoir et développer la nage synchronisée dans la région de Lanaudière et ce, dans un environnement sain et harmonieux. Cette mission s'articule autour de certaines valeurs qui constituent la base des actions communautaires de Club Coralline. Citons :

### Dépassement de soi

Favoriser le dépassement de soi est une chose qui peut être évidente lorsqu'on pratique un sport. Afin d'être cohérent avec la valeur, le dépassement de soi sera donc favorisé tant pour les athlètes, les coaches et toutes personnes qui transige avec le club.

### Considération

Avoir de la considération pour les athlètes, les parents, les bénévoles ou toutes autres personnes avec lesquels nous faisons affaires c'est de croire que les gens ont une valeur, c'est de démontrer de l'estime et d'avoir en tête la valeur de ces personnes lors d'une prise de décision, une position ou lors d'une intervention.

### Inclusion

C'est l'essence d'une équipe, qu'il s'agisse des athlètes, des Coachs, du CA ou des parents. L'inclusion est la clé du travail d'équipe.

## 2 Objectifs de l'organisme

Les objectifs poursuivis par Club Coralline sont les suivants :

- a) Développement à long terme de l'athlète
- b) Attraction, rétention et développement de nos entraîneurs
- c) Développement du Club à cours, moyen et long terme

### 3 Code d'éthique

- 3.1 Le conseil d'administration et la direction doivent prendre les mesures nécessaires afin que les membres soient régulièrement informés et puissent ainsi maintenir la vie associative au sein de l'organisme.
- 3.2 Les actions et les décisions du conseil d'administration et de la direction doivent refléter la politique de l'organisme.
- 3.3 Chaque membre doit être conscient de ses engagements et de ses responsabilités envers l'organisme. En ce sens, chacun doit promouvoir et encourager l'utilisation des normes de conduite les plus élevées.
- 3.4 Chaque membre doit chercher activement à soutenir l'organisme en adhérant en toute connaissance à sa vision, à sa mission, à ses objectifs, à ses politiques et à son fonctionnement.
- 3.5 Chaque membre doit agir en ayant recours à des moyens conformes à l'intérêt public et aux lois en vigueur.
- 3.6 Chaque membre doit viser l'excellence dans tous les aspects de la gestion, de ses interventions auprès des personnes et de ses relations avec les partenaires.
- 3.7 Le respect des règles de confidentialité quant à toute information confidentielle confiée à l'organisme ou mise en circulation dans l'organisme est essentiel. Aucune information confidentielle ne pourra être divulguée en dehors de l'organisme sans le consentement écrit des personnes concernées.
- 3.8 Chaque membre doit agir, en tout temps, dans un esprit de respect des intérêts collectifs des autres membres de l'organisme.
- 3.9 Tout comportement portant atteinte à la dignité des membres est interdit ou doit être dénoncé.
- 3.10 Chacun doit respecter l'intégrité et la vie privée des autres.
- 3.11 Chacun doit promouvoir et maintenir la vie associative et démocratique au sein de l'organisme.
- 3.12 Chacun doit respecter les fonctions attribuées à la direction et aux autres membres de l'organisme.
- 3.13 Chaque membre doit effectuer une gestion rationnelle des biens de Club Coralline.
- 3.14 Chaque membre doit prendre les décisions sur la base d'informations vérifiées ou reconnues.
- 3.15 Chaque membre doit préserver et développer la crédibilité de Club Coralline au sein de la communauté.
- 3.16 Chaque membre doit saisir les occasions pour sensibiliser les citoyens au rôle de l'organisme et du réseau qu'il constitue.

3.17 Chaque membre doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts existant dans l'organisme.

Approuvé par résolution du conseil d'administration, le 29 août 2018